

nous les dispositions nécessaires à ces versements supplémentaires, nous devons y traiter de toutes les mesures législatives s'y rapportant.

Comme le savent les députés, le bill comporte une annexe où sont énumérées 15 différentes lois qui seront modifiées, suivies d'un seizième paragraphe omnibus où figurent un bon nombre d'autres lois que la mesure à l'étude pourrait affecter. En d'autres termes, il est évident que le gouvernement a voulu expressément modifier par ce bill toutes les mesures qui devaient l'être pour réaliser ses objectifs, ce en quoi je l'approuve. Je soutiens donc que si le gouvernement avait l'intention de faire bénéficier tous ces gens de l'augmentation, il aurait dû comprendre dans cette mesure législative des dispositions modifiant la loi sur les allocations aux anciens combattants.

● (3.40 p.m.)

Monsieur l'Orateur, j'ai déjà donné lecture d'une ou deux phrases extraites d'une lettre que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) avait attachée aux chèques qui ont été expédiés il y a environ un mois à tous les fonctionnaires, militaires et agents de la GRC retraités ou à leurs veuves, et le reste. La phrase en question précède la signature du président du Conseil du Trésor et la lettre est datée du 2 février 1970. La phrase clef est la suivante:

Je signale aussi qu'il n'y aura aucune évaluation des ressources ou des besoins et que tous les pensionnés, anciens employés, veuves ou dépendants, bénéficieront des nouvelles dispositions.

Je ne crois pas forcer le sens de cette phrase si j'en choisis les mots clef pour montrer clairement ce que le président du Conseil du Trésor déclare à ces 70,000 ou 80,000 personnes. Les mots clef sont les suivants: «tous...bénéficieront». Depuis le 19 décembre, j'ai reçu des centaines de lettres et, sur mon bureau, il s'en trouve une qui est arrivée samedi. Il était particulièrement affligeant de recevoir une lettre semblable dès le lendemain de notre débat de vendredi. Je ne citerai pas la lettre textuellement, car je ne veux pas identifier son auteur; elle provient d'une veuve de Swift Current, en Saskatchewan. Comme bien d'autres lettres que j'ai reçues depuis quelques semaines, celle-ci montre qu'on se réjouit de la victoire acquise et de la hausse des pensions. Ma correspondante mentionne la lettre qu'elle dit avoir reçue de M. Drury l'informant que toutes les pensions seront augmentées à compter du 1^{er} avril 1970. La plupart des intéressés savent que le 1^{er} avril signifie en réalité la fin du mois; sinon, ils le sauront bientôt.

La lettre que j'ai reçue renferme des remerciements à l'adresse du président du Conseil du Trésor et du gouvernement en raison de la hausse des pensions et je dois dire que ma correspondante va même jusqu'à faire d'aimables remarques sur le rôle que j'ai joué à cet égard au cours des années. Elle dit même qu'elle ne pouvait laisser passer l'occasion sans m'écrire pour me remercier, mais ma modestie m'empêche de lire le passage en cause.

Des voix: Veuillez donc le lire.

Une voix: Allez-y donc.

Une voix: Nous vous le permettons.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Après la satire dont m'a gratifié la presse samedi soir, ma modestie m'en empêche. La dame continue en disant combien cette augmentation sera utile à des milliers de gens dans la même situation qu'elle. A un moment donné, elle me remercie non seulement en son nom, mais au nom de tous les intéressés. Se ravisant, elle exprime l'espoir que dans son cas l'allocation des anciens combattants qu'elle touche ne baissera pas lorsque sa pension, à titre de veuve d'un fonctionnaire, sera augmentée.

Comment répond-on à une pareille lettre, monsieur l'Orateur? Comment répond-on à une veuve qui s'est montrée infiniment reconnaissante de ce qu'on a fait pour elle, qui me remercie du rôle que j'ai joué et qui se dit le porte-parole de milliers de gens, et je sais que c'est le cas. Je dois lui répondre que je la remercie de ses paroles aimables mais qu'aux termes de la mesure actuelle, il est malheureusement vrai qu'elle touchera l'augmentation de la pension en tant que veuve d'un fonctionnaire retraité, mais que la Commission des allocations aux anciens combattants réduira son allocation du même montant.

Une voix: Le Seigneur l'a donné et le Seigneur l'a enlevé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, les députés peuvent, bien entendu, formuler leurs remarques, mais c'est scandaleux. Des lettres comme celle-ci parviendront aux oreilles des députés d'ici deux ou trois mois lorsque les anciens combattants et leurs veuves, qui vivent des allocations, s'apercevront que l'on ne fait pas honneur à la parole du président du Conseil du Trésor. Je conjure le gouvernement de confirmer l'engagement pris par le président du Conseil du Trésor lorsque dans cette lettre envoyée aux 70,000 ou 80,000 bénéficiaires de ces pensions il leur a dit: «tous en bénéficieront.»

Comme le savent les députés, j'ai pris l'affaire en mains lorsque le 9 février, j'ai posé à